

8 L'événement

Indépendance An LV

Retraite aux flambeaux

Un défilé festif sous des lampions



Photo : Aristide Moussavou

L'ambiance était au rendez-vous. Ici, au rond-point Nzeng-Ayong avec les éléments de l'Armée de terre.



Photo : Aristide Moussavou

La fanfare de l'armée de terre s'ébranlant, ici, vers le rond-Point d'Awendjé

F.S.L.
Libreville/Gabon

LA tradition a également été respectée à ce niveau. La retraite aux flambeaux, défilé nocturne constitué de personnes portant des lampions, a donné le ton, dans la nuit du 16 août, à cette

belle fête de l'Indépendance. Plusieurs caravanes à la tête desquelles se trouvaient les fanfares de la Police nationale, de l'Armée de terre et de la Garde républicaine ont pris le départ à la mosquée Hassan II, et traversé tous les quartiers de la capitale qu'ils ont illuminé et répandu la bonne humeur à chacun de leur passage. Et à laquelle la

population y a adhéré. Spontanément, des groupes se sont formés pour accompagner ce mouvement festif. Au rond-point de Nzeng-Ayong, par exemple, où des éléments de l'armée de terre s'étaient donnés rendez-vous pour leur premier point de chute, l'ambiance battait son plein aux alentours de 22 heures. La fan-

fare y diffusait de belles sonorités, attirant ainsi une foule immense. Puis, ils ont pris la direction du rond-point d'Awendjé où le même rituel a été observé. Ce fut ensuite le tour du carrefour Rio. Notons que la retraite aux flambeaux tire son origine de la Révolution française et de la commémoration de la prise de la Bastille. C'est, en effet, cette date du 14 juillet 1789, qui incarne le point de départ d'aspirations nouvelles vers les libertés fondamentales, individuelles et politiques, qui



Photo : Aristide Moussavou

Une autre caravane, celle de la Police nationale, ici, en face du Sporting club à Likouala

s'expriment, entre autres, à travers la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (26 août 1789). L'habitude s'est installée, et ce mouvement nocturne accompagne, de nos jours, les veilles de fêtes nationales.

Hommage aux valeurs nationales

F.S.L.
Libreville/Gabon

CETTE année encore, comme c'est le cas chaque 17-Août, de nouvelles personnalités ont été élevées en grades. Le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, en personne, a procédé à la décoration d'un bon nombre d'entre elles. Toutes catégories confondues, retraités compris, ces hommes et femmes ont reçu des distinctions particulières pour les services rendus à la Nation. En présence d'un parterre d'invités, notamment les représentants du corps diplomatique, les membres du gouvernement, les représentants des confessions religieuses, etc., le président de la République a rendu hommage aux valeurs nationales. Deux principaux temps forts ont marqué cette cérémonie de remise de distinctions. D'abord, l'appel des récipiendaires, la première partie des décorations faite par le Grand Chancelier des Ordres nationaux, la seconde assurée par le chef de l'Etat. Élevés pour certains au grade d'officier de l'Ordre national du mérite gabonais, d'autres à celui de Chevalier de l'Ordre national du mérite gabonais, ces agents valeureux se sont dit heureux de voir ainsi leurs efforts récompensés. C'est l'histoire de toute une vie, ont-ils dit en grande majorité. Parmi les décorés, on pouvait reconnaître l'archevêque de Libreville, Mgr Basile Mve Engone, le commandant en chef de la Gendarmerie nationale, le général de division Jean Ekoua, et bien d'autres.



Photo : Aristide Moussavou

Le chef de l'Et, Ali Bongo Ondimba, décorant l'archevêque de Libreville, Mgr Basile Mve Engone...



Photo : Aristide Moussavou

... et un autre membre du corps ecclésiastique en provenance de Rome.



Photo : Aristide Moussavou

Le grand chancelier des ordres nationaux distinguant un autre récipiendaire.



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe l'ensemble des employeurs affiliés qu'elle procède actuellement à un arrêté des créances des comptes cotisants conformément aux dispositions du décret d'application N° 599/PR du 19 juin 1981 en ses articles 23 Al.1, 24, 42, 43, 44, 45 et aux recommandations de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) en matière d'organisation financière.

A cet effet, les employeurs recevront la situation de leur compte en nos livres qu'ils voudront bien confirmer dans un délai de quinze jours dès parution du présent communiqué.

Ils sont donc invités à se rapprocher de nos services compétents en vue de l'établissement de la situation exacte de leur compte.

Passé ce délai, la créance établie par nos soins, tiendra lieu d'acquis.

Pour toute information complémentaire, bien vouloir se rapprocher de la Direction du Recouvrement et du Précontentieux, sise au 5^{ème} étage de l'immeuble du Siège, porte 507.

Fait à Libreville, le 05 août 2015

Le Directeur Général



Dr. Désiré LASSEGUE



Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P : 134 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 25

www.cnss.ga • Centre d'appels : 1432

